

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 4 pouvoirs

Date de convocation
13 Décembre 2017

Date d'affichage
13 Décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt Décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **Sandrine ANTUNES, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Philippe GALLOIS, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Siva MOURougANE, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.**

Absents : **Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD.**

Représentés : **Thierry BESSON par Colette PERNET, Denis FENAT par Jean ROULIN, Catherine HAMEREL par Amelle DAHMANI, Brigitte MASSON par Dominique DETERM.**

Madame Bernadette MILLOT a été nommée secrétaire

Objet : **RYTHMES SCOLAIRES - RETOUR A LA SEMAINE SCOLAIRE DE 4 JOURS POUR LA RENTREE 2018**

N° de délibération : **2017_12_20_07**

Rapporteur : **Mme DETERM**

Le décret du 27 juin 2017 publié le 28 juin au Journal Officiel a donné la possibilité aux communes de modifier l'organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours mise en place à la rentrée 2014 dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur demande d'une commune, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures.

Considérant que les conseils de l'école élémentaire et des écoles maternelles se sont prononcés en faveur du retour de la semaine scolaire à 4 jours, dès la rentrée de septembre 2018.

Considérant que les conseils de l'école élémentaire et des écoles maternelles se sont prononcés également pour une évolution des horaires et notamment : 8H30-12H00 / 14H00-16H30

Parallèlement, après une large enquête auprès des parents d'élèves, il apparait que la majorité des familles est favorable à un retour à l'organisation des temps scolaires d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Considérant que pour l'intérêt des enfants, des fratries et pour une meilleure organisation des parents, il convient d'harmoniser l'organisation du temps scolaire entre les trois écoles.

Considérant que les horaires sont liés aux transports scolaires, compétence d'intérêt communautaire, ils seront donc déterminés dans un second temps en lien avec CHALONS AGGLO et KEOLIS.

Les horaires prévisionnels pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis sont :

- Ecole maternelle des Collines :
 - 8h55-11h55
 - 13h55-16h55
- Ecoles maternelle et primaire les Tilleuls :
 - 9h-12h
 - 14h-17h

Chaque école assurant un accueil 10 min avant le début des cours.

Les temps périscolaires seront assurés par les services de la mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative du 12 décembre 2017 ;

OUI l'exposé qui précède,

DECIDE que le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours sera remis en place dès la rentrée 2018.

AUTORISE le Maire à solliciter auprès des services académiques une demande de dérogation de la semaine scolaire.

PROPOSE à Monsieur le Directeur Académique de l'Education Nationale une nouvelle organisation du temps scolaire, comme suit : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Résultat du vote :

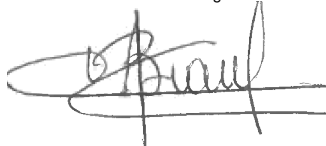
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	3	2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières



Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 22/12/2017 à 16:15:40
Référence : 9cf29a2bece14c61077028e9202f9b3f9786c7e5